



VILLE DE
**Sainte
Hélène**

**Séance du Conseil municipal
du 25/11/2025**

Date de la convocation :
15/11/2025

Canton du Sud-Médoc
Ville de SAINTE-HELENE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 033-213304173-20251125-DEL_2025_89-DE

S²LO

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	14
Nombre de pouvoirs	05
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 14

M. le Maire, M. Fabrice RICHARD, Mme Sylvie JALARIN, Mme Hélène TOUBHANCE, Mme Martine FUCHS, M. André JANNOT, Mme Chrystel DANOY, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Jerry BERRIOT, M. Kévin CAMPOURCY, Mme Lou TRAZIE, M. Geoffrey LEMBEYE, M. David URBAN, M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 05

M. Frédéric BATTUT a donné procuration à Mme Sylvie JALARIN ;
M. Mathieu DESCLAUX a donné procuration à Mme Sophie PETIT-LARDILEY ;
Mme Maria BOHU a donné procuration à M. Geoffrey LEMBEYE ;
Mme Aude SALAHI a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
Mme Domina DELHOMMEAUX a donné procuration à M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 03

Mme Héloïse DESCLAUX ;
M. Arnaud DURAND ;
Mme Marie-Jacqueline PIN.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : 01

Mme Karine MARIE.

Mme Sylvie JALARIN a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025-11-25-89 - INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE -
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-073 DU 28 SEPTEMBRE 2020
RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES (CAO)**

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération n°2020-073 en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal de Sainte-Hélène a procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La composition de cette commission était la suivante :

- Membres titulaires : Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Fabrice RICHARD, M. Gérard HURTEAU.
- Membres suppléants : Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, M. Jean-Jacques VINCENT.

À la suite du décès de M. Jean-Jacques VINCENT survenu en 2024, conseiller municipal et membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, il y a lieu de procéder à son remplacement afin d'assurer la continuité du fonctionnement de cette instance obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics.

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et D.1411-3 ;
- La délibération n°2020-073 du 28 septembre 2020 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Le décès en 2024 de M. Jean-Jacques VINCENT, conseiller municipal ;
- La présentation du projet à la Commission "Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines" du 12 novembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement du membre décédé afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier la délibération n°2020-073 du 28 septembre 2020 en supprimant M. Jean-Jacques VINCENT de la liste des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DESIGNE** M. Geoffrey LEMBEYE en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Jean-Jacques VINCENT ;

- **MAINTIENT** toutes les autres dispositions de la délibération n°2020-073 du 28 septembre 2020 inchangées.

Nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres	Nom et prénom	Qualité
Membres titulaires	Sophie PETIT-LARDILEY	Conseillère déléguée
	Fabrice RICHARD	Adjoint au Maire
	Gérard HURTEAU	Conseiller municipal
Membres suppléants	Sylvie JALARIN	Adjointe au Maire
	Mathieu DESCLAUX	Adjoint au Maire
	Geoffrey LEMBEYE	Conseiller municipal

Ce tableau remplace et annule la composition précédemment adoptée par la délibération n°2020-073 du 28 septembre 2020.

Le 25/11/2025,

La secrétaire de séance,
Sylvie JALARIN

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 033-213304173-20251125-DEL_2025_89-DE